

---

# Conférence Régionale Handicap

*Discours d'ouverture de Jean-Jacques COIPLÉ*

*Directeur général de l'ARS La Réunion*

---

Le 20/05/2026

*Début : 14h30*

*Discours introductifs (10 min) : PCD-ARS-Préfet*

*Echanges autour de 3 thématiques (2h30) :*

- 1) Offre éducative et transformation médico-sociale-*
- 2) Accessibilité universelle-*
- 3) Accès aux droits et citoyenneté*

*Conclusion (10 min)*

Présents : 95 personnes confirmées

Monsieur le préfet,  
Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Chers toutes et tous, en vos grades et qualités,

Merci beaucoup, Monsieur le président pour ces propos introductifs et pour la qualité de votre accueil, qui montrent votre engagement, déterminé et humaniste, ainsi que celui de vos équipes, en faveur des personnes vivant avec un handicap.  
Je salue ici, dans cet hémicycle, la qualité de notre partenariat et du faire ensemble.

Merci Monsieur le préfet, pour votre présence.

Nous en sommes très honorés.

La réponse que nous devons apporter à nos concitoyens, dont certains sont parmi les plus vulnérables, est intrinsèquement partenariale et interministérielle.

L'Etat est, à la fois, garant et partenaire.

A l'écoute des attentes et des projets des aidants, des familles, des personnes concernées, des territoires.

Mais, garant de la nécessaire coordination de tous les acteurs concernés (organismes gestionnaires, aidants, usagers, professionnels, bénévoles, institutions, collectivités locales, élus...) et de l'équité sociale et territoriale.

Merci à chacune et à chacun, venus nombreux.

Agir pour une société plus inclusive est une noble mission et un devoir.

Elle est l'affaire de tous.

Prendre soins des personnes vivant avec un handicap (elles sont près de 75 000 à la Réunion reconnues par la MDPH) nécessite :

- D'avoir un autre regard. Vers celui qui est différent, mais qui est aussi, une part de notre altérité et que l'on doit considérer comme citoyen à part entière de notre République,
- D'accompagner et de valoriser d'abord, malgré les difficultés et parfois la souffrance..., les capacités, les projets, les envies, le projet de vie..., plutôt que de donner une étiquette qui vous classera, parfois à jamais, comme déficient, dépendant, avec des troubles, ou avec des traumatismes...  
Le handicap, comme le dit Pascal Jacob, « qui fait presque oublier la personne elle-même »,
- De s'engager ensemble, et dans toutes les politiques publiques, car il y a d'énormes besoins, des attentes, et que trop souvent, c'est encore le parcours du combattant, pour beaucoup de familles, pour trouver une réponse adaptée.

Mesdames, Messieurs, chers partenaires, chers acteurs engagés,

Nous ouvrons aujourd'hui une étape importante pour notre territoire, dans la perspective de la prochaine Conférence Nationale du Handicap, en présence du président de la République, le 25 juin prochain.

Cette conférence Péi n'est pas seulement institutionnelle : elle est porteuse d'une volonté commune de faire avancer concrètement les droits, les devoirs et de répondre aux parcours de vie des personnes vivant avec un handicap.

C'est penser et soutenir, aussi, tous les aidants, qui sont les héros du quotidien.

Nous avons fait le choix d'une concertation large, avec une grande diversité d'acteurs : associations, institutions, représentants de familles, élus locaux...

Nous attendons, au sein des trois ateliers proposés, que vous puissiez nous dire vos attentes, mais aussi les solutions préconisées.

Cette méthode de travail, nous permettra, je l'espère, de trouver des réponses plus inclusives, sans opposer (pour ce qui concerne l'ARS) réponse spécialisée, (qu'apportent, avec professionnalisme et humanité, les professionnels du médico-social) et le droit commun (que ce soit l'accès à l'école, au logement, à la santé, à l'emploi, à la culture, aux loisirs, à la vie affective...).

Parce que les priorités ne peuvent pas être définies uniquement de manière descendante : elles doivent partir du terrain, de l'expérience et de vos propositions, tout

en restant concordantes avec les priorités que nous avons définies au sein du projet régional de santé et des schémas départementaux.

À La Réunion, les enjeux sont particulièrement prégnants.

Nous sommes confrontés à une pression durable sur les parcours : des besoins qui augmentent, des situations souvent plus complexes et précoces, des inégalités d'accès selon les territoires, des situations de multi vulnérabilités (santé mentale, comorbidités, précarité, vieillissement...).

Mais nous avons également des problématiques d'attractivité et de fidélisation, pour certains métiers du secteur.

Cela se traduit, dans la vie de tous les jours, par des parcours encore trop compliqués et parfois fragmentés, générant de l'incertitude et des délais d'attente trop longs, pour tant de familles.

Nous devons répondre à cette urgence, avec pragmatisme et ambition.

Nous avons enclenché, grâce aux « 50 000 solutions », un véritable mouvement de rattrapage de l'offre, en développant des réponses nouvelles, plus diversifiées, qui permettent de mieux prendre en compte la diversité des situations, notamment les plus complexes.

Cette dynamique s'appuie sur un engagement financier majeur de l'Etat : 47 millions d'euros mobilisés au titre du plan national, dit des « 50 000 solutions », dont 7,7 millions d'euros pour l'inclusion scolaire, 20 millions d'euros pour de nouvelles solutions pour les enfants et les adultes, et 10 millions d'euros pour soutenir l'investissement des établissements.

Très concrètement, cela se traduit déjà par :

- 238 nouvelles solutions proposées en IME et en SESSAD, dont certaines dédiées aux enfants en situation de double vulnérabilité,
- par la création de centres d'expertises régionaux (et nous avons bon espoir de créer un centre de référence national pour les TSAF (troubles liés aux symptômes de l'alcoolisation fœtale),
- par 7 dispositifs spécifiques d'inclusion scolaire pour les enfants polyhandicapés et artistes,
- ainsi que par 28 pôles d'appui à la scolarisation permettant, dans une logique de complémentarité entre l'Éducation nationale et le médico-social, ce qui nous permet d'accompagner en première intention 280 enfants (pour les PAS).

La 1<sup>ère</sup> étape, c'est pour les enfants, tout en privilégiant le dépistage précoce, les classes externalisés, l'inclusion à l'école, la prévention et l'anticipation du passage à l'âge adulte.

C'est aussi le protocole que nous avons récemment signé, M. le président du conseil départemental, pour les jeunes sous « amendement Creton », que vous avez cité, dédiant 13 millions d'euros pour les adultes (près de 520 places et services supplémentaires, sous compétence du CD, seront créées d'ici 2030).

Pour les adultes justement, 75 solutions ont déjà été créées, et 449 solutions supplémentaires, sous compétences partagées en établissements et services seront développées jusqu'en 2030.

Soit, au total, près de 1000 réponses en plus, pour la Réunion.

Répondre aux besoins des adultes et des personnes adultes vieillissantes, c'est ainsi libérer des places pour les plus jeunes.

Je peux citer également la priorité que nous allons donner, à l'ARS, aux enfants de l'ASE, et de leur accès aux soins, en déployant pour la fin de l'année les parcours de soins renforcés.

La récente instruction du 11 mai 2026, signée par nos deux ministres, Stéphanie Rist et Camille Galliard- Minier, doit être signalée.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025, l'assurance maladie est devenue le financeur unique des fauteuils roulants à l'achat ou en location longue durée, tandis qu'un nouvel équilibre entre assurance maladie obligatoire et complémentaire permet une prise en charge totale de la location.

Cette réforme, voulue par le PR, met fin aux restes à charges pour les fauteuils achetés ou en location et simplifie les démarches.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme, plus de 185 000 usagers ont été pris en charge au niveau national

Mais au-delà de ces avancées, ce qui est engagé pour le domaine médico-social et ses partenaires aujourd'hui, est tout aussi important.

Nous avons commencé à faire évoluer notre modèle : l'enjeu n'est plus seulement de créer des places supplémentaires.

Il s'agit de transformer en profondeur notre manière d'accompagner dans le domaine médico-social.

Elle répond d'abord à une évolution profonde des attentes des personnes en situation de handicap et de leurs familles : aspiration à davantage d'autonomie, à une vie ordinaire, à

des parcours plus fluides, à des réponses plus personnalisées et inclusives, à la vie comme tout le monde.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le rôle essentiel des établissements et services médico-sociaux, ni de refuser d'ouvrir des structures plus contenant (de type internat), mais d'ouvrir le champ des possibles (de la réponse classique, protectrice, à des réponses nouvelles et innovantes, renforçant plus l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes et de leurs aidants).

Nous devons passer d'une logique centrée sur la place disponible à une logique centrée sur le parcours de vie.

Comme le suggère Denis Piveteau, il faut passer d'ESMS à ESMS...

Ensuite, développer des réponses plus souples, plus modulaires et davantage territorialisées : dispositifs intégrés (de type, DAME, DIME et DITEP...) accompagnement à domicile, interventions hors les murs, famille d'accueil, équipes « d'aller vers », solutions de répit, habitats inclusifs, coopération renforcée avec le sanitaire, l'école, l'emploi ou encore le logement.

Cette transformation a également pour objectif de prévenir les ruptures de parcours et de renforcer la continuité des accompagnements, notamment dans les moments clés de la vie.

L'inclusion est un droit, mais ce n'est pas une réponse « Law- Cost ».

Elle doit permettre des « allers et retours » et des filets de sécurité, en cas d'échec.

Enfin, cette dynamique ne pourra réussir :

- Qu'à travers une conduite du changement des OG, soutenue par leurs tutelles, (en termes de formation des équipes, de GPEC, d'émergence de nouveaux métiers (comme les pairs experts), de projets d'établissements et associatifs actualisés, en termes d'innovations, de politique managériale et salariale moderne et adaptée, du « prendre soins » des équipes, de la place des personnes au sein de la gouvernance (combien aujourd'hui d'utilisateurs concernés au sein des bureaux des associations ?),
  
- Mais aussi d'une véritable coopération territoriale.

Aucun acteur ne peut répondre seul aux enjeux de la différence et du handicap.

La réussite repose sur l'engagement collectif des associations, des institutions, des collectivités, des professionnels et, bien sûr, des personnes concernées elles-mêmes.

Nous le savons, il reste beaucoup à faire.

Pour certains segments, les tensions restent fortes, et nous devons ensemble nous mobiliser pour lever les freins persistants.

Les transitions entre les dispositifs sont encore trop fragiles, et peuvent susciter de réelles difficultés pour les personnes et leurs familles.

L'ARS est particulièrement vigilante aux situations complexes et aux transitions à tous les âges de la vie, y compris à la situation des amendements Creton, qui fait l'objet d'une attention particulière.

S'il peut être nécessaire de renforcer encore le pilotage institutionnel, des actions sont d'ores et déjà mises en œuvre sur le territoire : appartement école pour l'apprentissage à la vie autonome, Kaz Oxygène permettant à des jeunes de 12 à 29 ans de favoriser leur inclusion sociale, et au total une dizaine de projets spécifiques déployés pour accompagner des jeunes au plus près de leurs aspirations et de leur âge.

Ces avancées montrent que les politiques publiques progressent concrètement, avec la volonté d'apporter des réponses plus adaptées, plus continues et plus inclusives.

L'effort doit aussi porter sur la simplification des démarches, la lisibilité des dispositifs, et le soutien à l'autonomie.

C'est précisément pour répondre à ces problématiques que cette concertation a lieu.

Elle doit nous permettre de faire émerger des priorités claires, réalistes, et adaptées aux spécificités de La Réunion.

Des priorités que nous pourrions porter collectivement au niveau national.

Je vous souhaite des échanges riches et constructifs tout au long de cette conférence, et je vous invite à garder, comme fil conducteur, l'exigence d'inclusion, de solidarité et d'innovation au bénéfice de nos concitoyens les plus vulnérables.

Jean-Jacques COIPLÉ

Directeur général de l'ARS La Réunion